



## Question au sujets d'un contrat.

Par **Manare**, le **30/03/2011** à **15:59**

Bonjour. Il ya de cela 1an j'ai souscrit a des cours par correspondance pour une durée de 2ans. J'ai voulu résilier quelque mois après m'être inscrite cependant ils m'ont assuré que c'était impossible et que de toute manière je devais payer la totalité même sans avoir reçu les cours en question. Aujourd'hui ils me demande de payer la totalité des 2 années sans avoir suivi le cursus complet et sans échelonnement possible et surtout sans avoir reçu les leçons. Ont-ils le droit de faire cela? Je suis sans emploi, sans revenu donc, heberger par mon ami et ils me menace d'envoyer les huissiers chez mon ami pour proceder a une saisie. Il est impossible pour moi de régler 1649euros.

Je voulais aussi savoir si les huissiers viennent chez mon ami dans le but de faire une saisie sachant que rien ne m'appartient ont-ils quand même le droit de saisir ces meubles?

Merci d'avance pour votre aide.